

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 024-212400378-20241219-D20240111\_B-BF



# RAPPORT DU MAIRE

## BUDGET 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024  
COMMUNE DE BERGERAC



## ÉQUILIBRE

La comparaison des prévisions qui vous sont proposées s'effectue par rapport au budget primitif 2024.

Pour une meilleure lisibilité, l'impact de la nouvelle comptabilisation du coefficient correcteur a été neutralisé au chapitre 731 (recette impôts directs locaux) et au chapitre 014 (dépense équivalente).

Le budget primitif 2025 de la Ville se répartit comme suit :

Section de Fonctionnement : 38,4 M€

Section d'Investissement : 17,7 M€

Malgré les incertitudes qui pèsent, notamment au niveau national, et grâce à une bonne gestion, la Ville de Bergerac tient le cap qui avait été fixé par l'équipe municipale en début de mandat à savoir :

- **Une fiscalité stable** : aucune augmentation des taux de fiscalité communale, dans la continuité des engagements promis aux bergeracois,
- **Une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement** : rendue possible par les efforts réalisés par toutes les directions et cela en dépit de l'inflation déraisonnée de certains coûts,
- **Un effort particulier sur les dépenses de personnel** : clairement maîtrisées, grâce aux choix faits pour optimiser l'organisation des services municipaux et malgré les mesures catégorielles décidées par l'Etat,
- **Une capacité d'investissement maintenue à bon niveau** : tout en s'ajustant à l'exigence assumée de sérieux budgétaire,
- **Une maîtrise de l'endettement** : nécessaire pour préserver l'avenir.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables (-0,15 %) alors que les recettes de fonctionnement progressent légèrement (+0,32 %).

L'épargne de gestion (différence entre les recettes et les dépenses de gestion) progresse de 238 K€. Elle s'établit à 4,8 M€ au BP 2025. Les frais financiers sont en hausse de 3.3% à 805K€.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

S<sup>2</sup>LOW

ID : 024-212400378-20241219-D20240111\_B-BF

L'endettement est capital étant supérieur aux emprunts nouveaux sur l'exercice 2025.

Concernant l'épargne brute, (niveau prévisionnel d'épargne que la Ville consacre aux financements des dépenses d'équipement après prise en charge des frais financiers), elle repasse la barre des 4M€ en hausse de 5.5% par rapport à 2024 (+212K€).

Enfin l'épargne nette redevient positive à +146K€ contre -266K€ au budget primitif 2024.

DETERMINATION DE L'EPARGNE BRUTE	BP 2024 en K€	BP 2025 en K€	Evolution	
			Milliers d'€	%
Recettes de gestion	37 779	37 941	162	0,43%
Dépenses de gestion	33 166	33 090	-76	-0,23%
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>4 613</b>	<b>4 851</b>	238	5,16%
Frais financiers	779	805	26	3,34%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 834</b>	<b>4 046</b>	212	5,53%
Amortissement de la Dette principale	4 100	3 900	-200	-4,88%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>-266</b>	<b>146</b>	412	154,89%

Besoin de Financement de l'Investissement (hors Restes à Réaliser)	en K€
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>12 535</b>
<b>Autres dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>797</b>
<b>Recettes propres</b>	<b>9 384</b>
dont Cessions	700
dont Fonds et dotations divers	2 100
dont Subventions	6 584
<b>Epargne Brute</b>	<b>4 046</b>
<b>Besoin d'Emprunt théorique</b>	<b>3 700</b>
<b>Endettement Net Théorique</b>	<b>0</b>

## I. Section de fonctionnement

### A. Évolution des principales dépenses :

Opérations Réelles		BP 2024 en €	BP 2025 en €	Evolution (%)
<b>O11</b>	<b>Charges à Caractère Général</b>	<b>7 841 843</b>	<b>7 862 146</b>	<b>0,26%</b>
	dont Electricité et Gaz	2 080 000	1 750 000	-15,87%
<b>O12</b>	<b>Charges de Personnel</b>	<b>19 537 151</b>	<b>19 213 500</b>	<b>-1,66%</b>
<b>65</b>	<b>Autres Charges de Gestion Courante</b>	<b>5 730 560</b>	<b>5 971 893</b>	<b>4,21%</b>
	dont Subventions aux Personnes de droit privé (Associations)	916 500	927 500	1,20%
	dont Contribution au Service Incendie	1 780 000	1 750 000	-1,69%
	dont Subventions aux Personnes de droit public (CCAS)	1 200 000	1 250 000	4,17%
<b>O14</b>	<b>Atténuation de Produits</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>66</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>779 000</b>	<b>805 000</b>	<b>3,34%</b>
	Dont intérêts de la Dette (corrigés des ICNE négatifs)	789 000	785 000	-0,51%
<b>67</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>	<b>21 600</b>	<b>8 000</b>	<b>-62,96%</b>
<b>68</b>	<b>Provisions</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>0,00%</b>
				-
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>33 975 154</b>	<b>33 895 539</b>	<b>-0,23%</b>
Total Dépenses de Gestion		33 166 154	33 090 539	-0,23%

#### 1. Charges à caractère général

Constituées à 80% par des dépenses contraintes (énergies, contrats de maintenance, contrôles périodiques, assurances...) elles évoluent en deçà de l'inflation annoncée (+0,26 %) grâce à des mesures de rationalisation et d'économie d'énergie.

Ainsi, les augmentations constatées sur les contrats d'assurance sont en partie absorbées par les économies d'électricité et de gaz (-330K€).

Les événements culturels de 2023 et 2024 sont reconduits et amplifiés, grâce à de nouveaux équipements ou aménagements comme le jardin de l'hôtel de ville, la place Louis de Labardonnie, la place Gambetta, que nos concitoyens s'approprient et font vivre. Nous célébrerons également les 200 ans du vieux pont, trait d'union historique entre le faubourg et la vieille ville.

Comme tous les ans, ces manifestations seront rendues possible grâce à l'investissement et à l'implication de tous les agents de la collectivité.

#### 2. Charges de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 19,2 M€ au BP 2025.

La baisse constatée est due au transfert du centre municipal de santé vers la CAB.

Le CIA (complément indemnitaire annuel) sera multiplié jusqu'à 7 pour les agents qui comptabilisent plus de 20 ans de fonction publique. La décision de compenser la perte des jours de congés pour ancienneté (1 pour 10 ans, 2 pour 15 ans et 3 pour 20 ans) et ainsi se conformer à la durée légale de travail, a été prise en concertation avec les syndicats dans un dialogue constructif.

#### 3. Subventions

Les subventions aux personnes de droit privé s'établissent autour de 927 K€ à un niveau comparable aux années précédentes.

Enfin, la Commune soutiendra les actions du Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 1,25 M€.

## FOCUS SUR LES MISSIONS DU CCAS

L'accompagnement social

L'accueil et la domiciliation

La veille sociale

## MISSIONS OBLIGATOIRES DU CCAS

Instruction des demandes d'aide sociale légale

Gestion du fichier des personnes vulnérables

Lutte contre l'exclusion

Domiciliation des personnes sans résidence stable

Réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Instruction de dossiers d'obligations alimentaires

## MISSIONS FACULTATIVES DU CCAS DE BERGERAC

La livraison de repas à domicile

Le CCAS Hors-les-murs

Les Résidences Autonomie

Les évènements solidaires et mobilisateurs

La Maison d'Accueil Temporaire

La Réussite éducative

#### 4. Autres charges

Tout comme les autres années, notons la contribution de la ville au SDIS pour 1 750K€.

La part des recettes de stationnement reversée à la SAGS est prévue à la hausse en raison de la fréquentation dynamique des parkings, notamment le parc Gambetta dont l'attractivité est grandissante depuis sa rénovation.

Outre les subventions de fonctionnement versées aux organismes publics, associations et autres personnes de droit privé, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » inclut notamment l'ensemble des crédits liés aux indemnités, à la formation et les missions des élus. Est également inscrite la participation aux écoles privées.

Le chapitre « atténuations de produits » comme nous l'avons vu en préambule, enregistre désormais le décaissement versé en recette du coefficient correcteur appliqué aux impôts directs locaux.

#### 5. Frais financiers

Ce poste comprend la totalité des intérêts payés au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette.

Il intègre également l'ensemble des charges corrélatives à la gestion de la dette et de la trésorerie, dont les services bancaires.

En 2025, ce poste est attendu en légère baisse du fait de la détente des taux d'intérêts.

La dette est répartie entre 72.5 % d'emprunt à taux fixe, 26 % de taux variable et 1.36 % de livret A. L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'établit autour de 31,5 M€.

Le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à payer en 2025 s'élève à 4.7 M€, ainsi répartis :

- 3,9 M€ au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement).
- 0,800 M€ au titre des intérêts.

## B. Évolution des principales recettes

Opérations Réelles		BP 2024 en €	BP 2025 en €	Evolution (%)
<b>70</b>	<b>Produits des Services et du Domaine</b>	<b>4 678 971</b>	<b>4 218 124</b>	<b>-9,85%</b>
	dont redevances de stationnement et post-stationnement	1 092 000	1 338 991	22,62%
	dont redevances périscolaires	594 000	604 000	1,68%
	dont redevances sociales	524 000	506 000	-3,44%
	dont remboursement du personnel CCAS et les R.A.	1 188 000	905 000	-23,82%
	dont frais supportés pour le CCAS et les R.A.	404 200	206 000	-49,04%
	dont frais supportés pour la CAB	197 000	193 000	-2,03%
<b>73</b>	<b>Impôts et Taxes (sauf 731)</b>	<b>3 718 839</b>	<b>3 634 909</b>	<b>-2,26%</b>
	dont Attribution de Compensation (CDC)	3 168 300	3 150 000	-0,58%
	dont Dotation de Solidarité	167 000	167 000	0,00%
	dont FPIC	345 000	280 000	-18,84%
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>21 424 500</b>	<b>21 757 900</b>	<b>1,56%</b>
	Dont impôts directs locaux	19 000 000	19 370 000	1,95%
	Dont taxe com add droit mut ou pub foncière	1 200 000	1 100 000	-8,33%
	Dont taxe sur la conso finale d'électricité	587 000	560 000	-4,60%
<b>74</b>	<b>Dotations et Subventions</b>	<b>7 414 193</b>	<b>7 430 026</b>	<b>0,21%</b>

	dont Dotation Générale de Fonctionnement	5 159 000	5 332 000	
	dont compensations Taxes d'Habitation et foncières	1 051 000		
<b>Fiscalité directe consolidée (produit fiscal +compensations + FPIC)</b>		<b>23 732 250</b>	<b>24 067 000</b>	<b>1,41%</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de Gestion Courante</b>	<b>442 300</b>	<b>764 215</b>	<b>72,78%</b>
<b>76</b>	<b>Produits Financiers</b>	<b>10 600</b>	<b>6 500</b>	<b>-38,68%</b>
<b>O13</b>	<b>Atténuation de Charges (dont subrogation)</b>	<b>101 000</b>	<b>100 000</b>	<b>-0,99%</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>78</b>	<b>Reprises sur Provisions</b>			
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>37 805 403</b>	<b>37 926 674</b>	<b>0,32%</b>
Total Recettes de Gestion		37 790 403	37 911 674	0,32%

## 1. Les dotations globales versées par l'Etat

### La dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) :

Créée en 1979, la dotation globale de fonctionnement (DGF), est un prélèvement effectué sur le budget de l'État et distribué aux collectivités.

Son montant est établi selon un mode de contribution et de distribution fixé chaque année par la loi de finances.

Cette dotation est constituée, à BERGERAC, de la dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et la dotation de nationale de péréquation.

Elle est prévue en légère hausse de 3,35 %.

- La dotation forfaitaire : 3 314 K€

Elle est composée de trois parts (population, superficie et garantie) toutes déterminées par la loi de finances.

La recette au BP 2025 est prévue en baisse de 22k€ en tenant compte de l'évaluation démographique relevé par l'INSEE.

- La dotation nationale de péréquation (DNP) : 734 K€

Venant en remplacement du Fonds national de péréquation, la DNP a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

La réforme d'un certain nombre d'agrégats de calcul intervenue en 2023 est favorable cette année pour Bergerac (+ 52K€).

- La dotation solidarité urbaine (DSU) : 1 193 K€

Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Pour en calculer chaque année son montant, les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique prenant en compte pour chacune leurs charges et ressources.

La DSU devrait elle aussi être stable voire en légère augmentation pour Bergerac.

## 2. La fiscalité directe consolidée : 24,06 M€

Composé des contributions directes, du reversement par la Communauté d'Agglomération du produit de taxe professionnelle transféré lors de sa création (i.e. Attribution de Compensation) et des allocations compensatrices versées par l'Etat, ce produit global représente les trois quarts des recettes réelles de fonctionnement de la ville de BERGERAC.

A périmètre constant, cette recette progresse moins vite que l'année précédente (+1.41% contre +3.72% en 2024), en raison de la baisse de l'inflation.



La dotation de solidarité communautaire : **3,20 M€**

**a. Les contributions directes (19.37 M€)**

Le panier des recettes fiscales de la Ville est composé :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties, part communale,
- De la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires et sur les logements vacants,
- Et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Rappel sur la situation de la ville

TAXE	TAUX VILLE DE BERGERAC 2024	TAUX MOYEN DEPARTEMENT 2023
Foncier Bâti	54,74%	55,34%
Foncier Non-Bâti	121,80 %	89,23%

Ces estimations de produits sont fondées sur les informations suivantes :

- Une majoration forfaitaire des bases de 2 %,
- Une croissance physique de la base taxable de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Une stabilité de la base de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**b. Le versement provenant de la CAB :**

**L'attribution communautaire de compensation (3,6 M€)**

Elle a pour fonction de neutraliser financièrement les transferts d'impôts (notamment la fiscalité professionnelle) ainsi que les transferts de charges entre la ville et la communauté d'agglomération.

Son montant est appelé à varier dans le cadre de la prise en compte de nouveaux transferts.

Le montant prévu pour 2025 est en diminution de 20K€ compte tenu du transfert du CMS.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) constitue un versement obligatoire des collectivités sous le régime de fiscalité professionnelle unique au profit des communes.

Ce montant est envisagé stable par rapport à 2024.

**c. Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : 1,05 M€**

À l'origine, ces allocations de taxe foncière ont été instaurées pour compenser les pertes de recettes supportées par les collectivités, pour donner suite à certaines mesures d'allègement décidées par l'État (réductions accordées aux contribuables âgés, de condition modeste, abattements sur la valeur locative de certains logements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV), exonérations accordées en faveur des logements sociaux...).

Depuis 2009, ces allocations font office de variables d'ajustement dans le budget de l'Etat.

Depuis 2017, ces minorations sont désormais figées et depuis 2021, elles couvrent également la réduction de moitié de la valeur locative servant de base au calcul du foncier bâti des locaux industriels (mesure entrant dans le cadre du plan de relance engagé par l'État en 2020).

Au total, le montant des allocations compensatrices de taxe foncière est estimé à 1 100 K€ pour l'année 2025.

**3. La fiscalité indirecte : 2,4 M€**

Les principales taxes indirectes sont les suivantes.

**a. La taxe additionnelle aux droits de mutation : 1,2 M€**

La taxe additionnelle aux droits de mutation est assise sur les cessions à titre onéreux de biens ou de droits immobiliers.

Le niveau de cette recette est attendu à la baisse (-8.3%) en raison de l'essoufflement du marché immobilier, conséquence de la hausse des taux d'intérêts et de la baisse de confiance des ménages.



#### b. La taxe sur l'électricité : 560 K€

Elle est attendue en diminution notamment en raison de la baisse généralisée de la consommation électrique.

#### 4. Les produits des services et du domaine : 4,21 M€

Le départ du CMS a pour conséquence une baisse d'environ 400K€ des recettes attendues.

Suite à la reprise en régie directe de la cuisine centrale, il n'y a plus de refacturation des repas relevant du CCAS (Maison d'accueil temporaire, repas à domicile et Résidence autonomie), ceux-ci étant comptabilisés sur le budget du CCAS et des RA.

Les tarifs des services augmentent en moyenne d'environ 2%.

#### 5. Autres produits de gestion courante : 442 K€

Constitués pour l'essentiel par les revenus d'immeuble, et de remboursements d'assurances.

## II. Section d'investissement

### A. Évolution des principales dépenses

Les dépenses d'équipement sont évaluées à plus de 13,3 M€ (hors Restes à Réaliser), en progression de 2.7M€ par rapport à 2024 essentiellement en raison de l'inscription des travaux de l'abattoir pour près de 3M€.

En voici les principales composantes :

- Plan écoles : rénovation des groupes scolaires : 500 K€

- Plan services Résidence autonomie de S<sup>2</sup>LO
- Plan développement économique : reconstruction et remise aux normes de l'abattoir : 2.9 M€
- Plan sports/associations : 1.36 M€ avec la construction des vestiaires de rugby sur la plaine de Picquecailloux, les travaux pour le couvert de pétanque, et la création de tribunes au gymnase Bramerie
- Plan patrimoine : 1.82 M€ avec le centre de la photographie, les travaux de couverture du musée du tabac et les études pour les futurs travaux de l'église St Jacques
- Plan transition écologique : 1.08 M€ dont la poursuite des travaux sur la coulée verte et l'aménagement de la place de la République
- Plan solidarités : 1.5M€ avec la construction du Centre social Jean Moulin et les travaux au tiers lieu J. Lagabrielle

Le programme d'investissement 2025 poursuit son programme de modernisation des réseaux publics avec 435 000 € de travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Dordogne (SDE 24) pour rénover le parc d'éclairage public.

Le « plan toitures » sera poursuivi 200 000€.

L'enveloppe du budget participatif « un projet pour mon quartier » est reconduite pour 50K€.

Enfin, une enveloppe de 100 K€ est consacrée au renouvellement des équipements informatiques afin d'optimiser le fonctionnement des services.

Le PPI est joint en annexe de ce document.

## B. Évolution des principales recettes

### 1. Le Fond de Compensation pour la TVA (F.C.T.V.A.) : 1.9M€

Le FCTVA a pour objet de compenser la charge de T.V.A. supportée par les collectivités territoriales dans leurs dépenses d'investissement.

Il ne s'applique qu'aux dépenses d'immobilisation répondant à un certain nombre de critères. L'immobilisation doit notamment être destinée à entrer définitivement dans le patrimoine de la ville. Il est calculé sur la base des dépenses réalisées 2 ans plus tôt. Ainsi, le FCTVA 2025 est assis sur les dépenses du compte administratif 2023. Le calcul est réalisé en appliquant un taux de 16,404 % au montant T.T.C. des dépenses éligibles. Le montant des dépenses 2023 pouvant être éligible s'élève à un peu plus de 11.7 M€.

### 2. Le produit des cessions d'immobilisation : 750 K€

Ce programme comprend : Le bâtiment situé rue P. Pastor, le moulin de Pile, le bâtiment de l'ex cuisine centrale, un bâtiment boulevard Beausoleil, un autre rue des Récollets et enfin rue Duguesclin.

### 3. Les subventions d'investissement : 6 500 K€

Les subventions du budget primitif 2025 sont importantes et d'origine diverses (DSIL, DETR, Etat, Région, Département, ...).

Un effort particulier est porté aux les financements en général et européens en particulier, s'appuyant sur la valeur ajoutée d'un agent dédié au montage de ce type de dossiers.

### 4. L'emprunt d'équilibre : 3 700 K€

Afin d'équilibrer l'ensemble du budget 2025 est envisagé un emprunt théorique de l'ordre de 3,7 M€ comme prévu dans la prospective et en deçà du capital remboursé.

DU 20

MAIRE 25

En conclusion, pour 2025 la commune se dote d'un budget destiné à améliorer encore le cadre de vie des Bergeracois, tout en préservant les grands axes fixés en début de mandat avec :

- **Une fiscalité stable** : le BP 2025 ne prévoit aucune augmentation des taux de fiscalité communale.
- **Une baisse des charges courantes** : en dépit de l'inflation mécanique de certains coûts, les efforts réalisés par toutes les directions ont permis de réduire les charges de fonctionnement.
- **Une stabilité des dépenses de personnel** : les charges de personnel sont clairement stabilisées, grâce à l'optimisation de l'organisation des services municipaux.
- **Une capacité d'investissement maintenue** : l'effort d'investissement de la collectivité demeure ambitieux, tout en s'ajustant à l'exigence assumée de sérieux budgétaire.
- **Une maîtrise de l'endettement** : nécessaire pour préserver l'avenir, la stratégie de maîtrise de la dette conduit en 2025 à rester au même niveau qu'en début de mandat.

Solidarités, culture, séniors, scolaires, sports, développement économique, transition écologique la Ville se donne les moyens d'investir pour l'ensemble de la population et les attentes de chacun.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 024-212400378-20241219-D20240111\_B-BF



---

# ANNEXES

---

POLITIQUE PUBLIQUE	OPÉRATION	2025		
		PREVISION	PREVISION	PREVISION
OPÉRATIONS STRUCTURANTES				ID : 024-212400378-20241219-D20240111_B-BF
PLAN ECOLES	RENOVATION GROUPES SCOLAIRES	500 000	500 000	1 000 000
PLAN SENIORS	RÉSIDENCE AUTONOMIE MONTESQUIEU	1 500 000	300 000	
	AUTRES PROJETS STRUCTURANTS			1 000 000
PLAN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	REMISE AUX NORMES ABATTOIR	2 050 000	2 050 000	
	RECONSTRUCTION ATELIER DE DECOUPE (indemnité assurances + TVA)	900 000	0	
SPORTS – ASSOCIATIONS	Plan PLAINE DES SPORTS - PARAPLUIE DE PICQUECAILLOUX – HALL RAOUL GÉRAUD	100 000	150 000	
	Plan PLAINE DES SPORTS - Picquecailloux	500 000	410 000	
	Plan GYMNASES - AUTOMATISATION FONCTIONNEMENT ÉCLAIRAGE ET OUVERTURE DES GYMNASES	70 000	50 000	
	Plan FOOTBALL - Terrain du PONT ROUX	50 000	670 000	
	Plan PLAINE DES SPORTS – DOJO LOUIS DELLUC – COUVERT DE PETANQUE	200 000		
	Plan GYMNASES - GYMNASE BRAMERIE	310 000		
	Plan FOOTBALL - STADE PAULY/STELLA		60 000	
	Plan FOOTBALL - ARAGON (Terrain Football)		70 000	
	Plan PLAINE DES SPORTS - Eclairage Allée Lucien VIDEAU – Parking stade athlétisme	130 000	250 000	
	Plan SPORT - ASSOCIATIONS - Autres projets structurants			2 000 000
POLITIQUE PATRIMONIALE	Culture - CENTRE DE LA PHOTOGRAPHIE/ MAISON DES ARTISTES	1 470 000		
	Culture - MUSÉE DU TABAC (coût hors mobilier – hors scénographie)	245 000	190 000	950 000
	Culture - Commande publique artistique	55 500	25 000	
	Culte - ÉGLISE NOTRE DAME	60 000	1 100 000	
	Culte - ÉGLISE ST JACQUES	45 000	200 000	
TRANSITION ECOLOGIQUE	COULÉE VERTE	400 000	400 000	400 000
	PEPI LOC	60 000		
	PLACE DE LA REPUBLIQUE	520 000	1 000 000	
	BÂTIMENT SAICA – ACCÈS POMBONNE –	0	150 000	500 000
	BERGES DE LA DORDOGNE RIVE GAUCHE ET RIVE DROITE			500 000
	GROSSES OPÉRATIONS ÉCONOMIES ÉNERGIE (autres que celles inscrites dans le plan GYMNASES)	100 000	100 000	
	AUTRES PROJETS STRUCTURANTS			600 000
SOLIDARITES	BARRE COMMERCIALE NAILLAC Salle multiactivités	50 000		
	CENTRE JACQUES LAGABRIELLE	500 000		
	CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN	830 000		
	LA PÉRIGOURDINE (TRAVERSE) dont acquisition	125 000		
	AUTRES PROJETS STRUCTURANTS			1 000 000

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



AUTRES OPÉRATIONS				
SOLIDARITES	ADAP		70 000	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (plafond d'acquisition sans tenir compte des cessions)			
	TERRAINS RUE DU TOUNET		0	50 000
PARTICIPATIONS				
SECURITE	TRAVAUX FUTURE CASERNE POMPIERS		190 000	190 000
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	EFFACEMENT RÉSEAUX (Article 8)		130 000	130 000
	EFFACEMENT RÉSEAUX ÉLECTRIQUES BT HORS CONVENTION		30 000	30 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	PRIMES OPAH – SOUTIEN AU LOGEMENT ANCIEN		70 000	70 000
	ÉCLAIRAGE PUBLIC		275 000	275 000
SOLIDARITES	ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT SOCIAL			100 000
	BERGGREN – LOGEMENT SOCIAL		0	100 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	CENTRE ÉVÉNEMENTIEL		377 750	377 750
INVESTISSEMENT COURANT				
ACTIONS EDUCATIVES	ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES		20 000	20 000
	INFORMATISATION DES ÉCOLES		20 000	20 000
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	PLANTATIONS		50 000	50 000
	FRAIS NOTARIÉS ACQUISITION EURO SYMBOLIQUE		20 000	20 000
	RÉSEAUX ET TRAVAUX AMÉNAGEMENTS URBAINS		50 000	50 000
	BORNES ARRÊTS MINUTES ou BORNES ESCAMOTABLES		50 000	50 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	RÉDYNAMISATION DU CENTRE VILLE – ENVELOPPE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE		40 000	40 000
			35 000	15 000
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	INFORMATIQUE – MATÉRIEL ET LOGICIELS		100 000	100 000
	MATÉRIEL DE PROPRETÉ		30 000	200 000
	MATÉRIEL DES SERVICES HORS ESPACES VERTS		30 000	30 000
	OUTILLAGE CTM		20 000	20 000
	ÉQUIPEMENT DU JARDIN CINÉRAIRE FUNÉRAIRE		25 000	25 000
	CAUTION DIVERSES		4 500	4 500
	VÉHICULES		50 000	60 000
GESTION PATRIMONIALE	REMPACEMENT MATERIEL CUISINE CENTRALE / OFFICES ÉCOLES		10 000	10 000
	AUTRES BÂTIMENTS + INSTALLE SPORTIVES		160 000	160 000
	RÉFECTION DES TOITURES		200 000	200 000
	MATÉRIEL TRAVAUX EN REGIE		190 000	200 000
SECURITE	GROSSES REPARATIONS ÉCOLES		100 000	100 000
	TRAVAUX SUITE COMMISSION DE SÉCURITÉ		50 000	50 000
SPORTS – ASSOCIATIONS	MATÉRIEL MANIFESTATIONS		45 000	45 000
	ACQUISITIONS MATÉRIEL ESPACES PAYSAGERS + SPORTS		50 000	50 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	CIMETIERES		80 000	30 000
BUDGET PARTICIPATIF				

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 024-212400378-20241219-D20240111\_B-BF



DEMOCRATIE CITOYENNE	OPÉRATIONS RETENUES DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF	50 000		
<b>TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EFFECTUES EN RÉGIE PAR LE PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ</b>				
GESTION PATRIMONIALE	Hôtel DE VILLE	400 000	400 000	400 000
<b>Sous-total TRAVAUX EN RÉGIE</b>		<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
<b>Sous-Total BUDGET PARTICIPATIF</b>		<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Sous-Total ENVELOPPE INVESTISSEMENT COURANT</b>		<b>1 429 500</b>	<b>1 549 500</b>	<b>1 319 500</b>
<b>Sous-Total AUTRES OPÉRATIONS</b>		<b>70 000</b>	<b>1 370 000</b>	<b>0</b>
<b>Sous-Total PARTICIPATIONS</b>		<b>1 072 750</b>	<b>1 172 750</b>	<b>1 142 750</b>
<b>SOUS TOTAL OPÉRATIONS STRUCTURANTES (HORS ABATTOIR)</b>		<b>7 820 500</b>	<b>5 625 000</b>	<b>7 950 000</b>
<b>SOUS-TOTAL ABATTOIR</b>		<b>2 950 000</b>	<b>2 050 000</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL HORS OPÉRATIONS STRUCTURANTES</b>		<b>2 622 250</b>	<b>4 142 250</b>	<b>2 512 250</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL HORS REPORTS ET HORS TRAVAUX REGIE</b>		<b>13 392 750</b>	<b>11 817 250</b>	<b>10 462 250</b>

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 024-212400378-20241219-D20240111\_B-BF

